

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017
ERICLUCAS.org



LRAR

20220519_ELO_TortureAdmFR---FR-
MDPH29_3ème-recours_Demande-
renouvellement-AAH_Nouveau-re-
rappel-demands-assistances-
explications-justifications_Plainte-
discrimination-torture

Mme la Directrice
MDPH 29

1C rue Félix Le Dantec
29018 QUIMPER
France

Dossier MDPH : **154783**

TortureAdmFR (Torture par l'Administration Française)

3ème recours – Demande de renouvellement d'AAH – Nouveau re-rappel de mes demandes d'assistance, d'explications et de justifications – Plainte pour discrimination et torture

Préambule

Au cas où cette lettre serait "inadaptée", ce serait à cause de l'absence de l'assistance que je vous demande en vain depuis plusieurs années.

Rio de Janeiro, le 19/05/2022

Madame la Directrice

Encore une fois de plus et comme d'habitude, vous avez ignoré ma nouvelle LRAR du 25/11/2021 (LRAR RR093584465BR 20211125_ELO_TortureAdmFR---FR-MDPH29_Nouveau-recours_Nouveau-rappel-demands-assistances-explications-justifications_Plainte-discrimination-torture), qui était un nouveau recours à la suite de votre "ignoration" méprisante de mon recours par LRAR du 24/08/2021.

Cette nouvelle absence de réponse constitue une nouvelle confirmation de vos refus d'assistance, d'aménagements et d'explications de votre part, alors que j'y ai droit, et **LA TORTURE de la part de votre étrange Maison est désormais patente.**

Cette dernière lettre du 25/11/2021 contenait les 97 pages de toutes mes lettres et courriels depuis 2015, ainsi que vos rares réponses, qui en résumé :

a- refusent implicitement de fournir les justifications à votre décision de refus de SAVS d'il y a quelques années (*et je rappelle que de toute façon ce SAVS était peu utile puisqu'il ne fournissait pas l'aide humaine dont j'ai manifestement besoin, mais j'ai tout de même droit à la justification de cette EXCLUSION*) ;

b- refusent implicitement (*puisque je ne vois rien apparaître en ce sens*) l'aide humaine que je ne cesse de vous demander, dont j'ai besoin notamment pour les démarches abominatives ;

c- me parlent de formulaires inadaptés et prétendument obligatoires, sans pour autant apporter la preuve qu'ils le seraient, alors que je vous ai très clairement demandé cette preuve dans ma dernière lettre ;

d- refusent également de m'apporter l'aide qui est pourtant prévue et obligatoire quand la personne ne peut pas utiliser ces formulaires.

→ La TORTURE de votre part est totale.

Je rappelle que **si j'ai été obligé de quitter mon propre pays, c'est à cause des tortures administratives qui résultent directement de l'absence de l'aide humaine que je ne cesse de vous demander** à cor et à cris, ce qui vous laisse de marbre.

Je rappelle que je me réserve la possibilité de revenir en France lorsque cette aide me sera enfin fournie (*c'est-à-dire si un jour un miracle fait qu'un semblant d'humanité vous atteigne, et que vous consentiez enfin à fournir un effort pour comprendre ce que je vous demande, et pour faire le nécessaire*).

Vous ne pouvez donc pas me la refuser sous prétexte que je ne vis pas en France : même au royaume de l'absurde, de l'injustice et de la TORTURE administrative, il y a des limites.

Votre refus de répondre à mes demandes d'aide, de justifications, d'informations, rappelées extensivement le 25/11/2021, confirme par ailleurs et "par défaut" le fait que ces formulaires ne sont pas obligatoires, puisque vous n'avez pas contesté.

A part une plainte en Justice, je vois mal ce que je peux faire de plus que de vous redemander encore une fois de plus de me faire fournir l'aide humaine dont j'ai tant besoin, que je ne cesse de vous demander depuis des années, ce qui ne vous intéresse pas puisque vous ne me demandez même de précisions à ce sujet.

Il est pourtant évident que j'ai besoin d'aide à la communication : il suffit de voir un aperçu de mes démarches administratives (quasiment toutes vaines) sur mon site <https://EricLucas.org> (adresse contenue dans toutes mes lettres), et même sans cela, l'historique de toutes mes tentatives auprès de votre Maison (cf. 97 pages) montre sans ambiguïté que je suis bien victime de troubles de la communication dans les démarches administratives, et ce n'est pas nouveau puisque ça fait environ TRENTE ans que ça dure, et il n'y a vraiment pas besoin d'un certificat médical pour s'en convaincre.

Tous les services de l'Administration publique française que j'ai contactés ces dernières années semblent me fuir comme la peste : pourquoi ??

Mais parce que je n'ai PAS l'aide humaine dont j'ai besoin et à laquelle j'ai droit (cf. article L.246-1 du CASF notamment), et que je passe ma vie à vous demander, "dans le désert" !

1/ Je vous redemande donc encore une fois de me faire fournir cette aide.

Peut-être que cela doit passer par la "PCH", je n'en sais rien, je n'ai pas de conseils puisque je n'ai pas cette fameuse aide que je vous demande tant, et puisque je n'ai MEME PAS de réponses de votre part, qui pourraient combler un peu l'absence d'aide en ce qui concerne mes laborieuses tentatives de démarches auprès de votre Maison.

Je crois qu'en cas de nouveau refus, il n'y aura pas d'autre solution qu'une procédure judiciaire, et c'est bien lamentable d'en arriver là dans un pays prétendument "berceau des Droits de l'Homme" et dans un "quinquennat dédié au handicap" (pour la seconde fois).

Mais ne vous inquiétez pas : puisque ça fait depuis 1994 que je tente en vain d'accéder à la Justice, vous serez à la retraite depuis longtemps si un jour je parviens à entamer une procédure judiciaire contre votre Maison !

C'est la France, c'est de la TORTURE, il n'y a jamais aucune chance, aucun moyen de s'en sortir, l'usager handicapé a toujours tort, et le "système" a toujours raison, ce que parfois il daigne faire savoir, tout en se plaignant qu'on "l'agace" ou qu'on est "fatigant", ou "particulièrement pénible", comme me l'a dit récemment un directeur de l'organisme nommé "Défenseur des Droits", encore une chose bien étrange et digne du pays de Tartuffe.

2/ Je crois que mon AAH va bientôt expirer, aussi je vous prie de bien vouloir la faire renouveler, même si hélas je ne puis en bénéficier puisque je ne réside pas en France, à cause des supplices administratifs nés de votre refus d'aide.

C'est même à se demander si ce n'est pas fait exprès pour m'éloigner et me priver encore un peu plus de tout ce à quoi j'ai droit en tant que Français ET en tant que [survivant de la psychiatrie française, une autre TORTURE administrative française](#) pour laquelle je ne serai jamais dédommagé.

(Merci pour tout, vraiment : supplices, pas d'aide, pas d'AAH, auto-exil vital salutaire, mépris : pardon de déranger hein...)

3/ Pour rappel, il est clair que les formulaires de demande à la MDPH ne sont pas obligatoires, puisque vous n'avez pas apporté la preuve qu'ils le seraient, alors que je vous l'ai demandé spécifiquement par LRAR le 25/11/2021.

4/ Je rappelle votre refus implicite de fournir l'aide pourtant prévue pour les usagers ayant des difficultés avec ces formulaires, ou qui ne peuvent pas les utiliser : vous n'allez tout de même pas me répondre *(si j'ai cette chance)* qu'il faudrait là encore, pour cela, faire une "demande de prestations" (et donc remplir un maudit formulaire inadapté) !

Vous voyez bien qu'il y a refus d'aide de votre part, car ici vous ne pouvez pas invoquer l'absence de fourniture d'un formulaire prétendument obligatoire.

5/ Je continue à vous demander de justifier votre refus de SAVS (datant du 26/06/2017), même si ce service nécessite des améliorations.

Votre lettre de refus précisait que j'avais deux mois pour vous contacter ou contacter le TCI pour faire une "contestation", cependant je ne vous parle pas de "contestation" mais de "justification", ce qui est différent.

J'ai le droit à des justifications, des explications : c'est la moindre des choses.

Je rappelle aussi que ce SAVS (lui aussi particulièrement "étrange") a très habilement attendu l'expiration de ce délai de deux mois pour m'informer de ce refus, tout en prenant - en plus - une mine faussement compassée pour essayer de me faire croire qu'ils n'y seraient pour rien dans cette décision : bref, la routine, l'hypocrisie et les "manoeuvres" bien françaises.

6/ Je rappelle aussi que votre Maison ne dispose d'aucune politique formelle d'accessibilité pour les personnes autistes handicapées, ce qui explique également les difficultés qui me sont imposées par vos services.

Rappel d'une partie du point 3 ma lettre précédente :

"Je vous rappelle donc **l'obligation qui vous incombe depuis plusieurs années - et que vous ignorez de manière flagrante** – qui consiste à **mettre en œuvre le dispositions adéquates pour comprendre et recevoir mes demande d'aide humaine d'une manière qui leur permette de prospérer** : le moins qu'on puisse dire est que vous ne faites aucun effort à ce sujet ; tout juste l'une de vos rarissimes réponses a-t-elle mentionné la possibilité de faire une nouvelle "demande de prestations", mais si c'était aussi facile à faire (et si c'était sensé) cela fait longtemps que ce serait fait, vous voyez bien que je passe des années à vous faire des demandes et **vous n'aidez pas du tout** à les faciliter, ce qui est bien noté."

Or l'accessibilité pour les personnes handicapées est rendue obligatoire par la CDPH de l'ONU, y-compris évidemment concernant les handicaps relatifs à l'autisme et à l'absence de Prise En Compte Correcte de l'Autisme.

Il y a donc bien ici une violation flagrante de cette Convention par votre Maison, et si hélas vous voulez absolument maintenir votre refus d'aide malgré toutes mes nombreuses suppliques, je ne manquerai pas de faire état de cette violation (parmi d'autres) dans le cadre d'une plainte française, puis d'une plainte européenne contre votre MDPH.

Je ne comprends pas pourquoi vous vous obstinez tant dans le refus, au lieu de simplement remplir votre mission. Qu'est-ce que je vous ai fait, pour mériter ce traitement TORTURANT ?

7/ Je rappelle qu'il y a TORTURE et discrimination de votre part. C'est votre responsabilité.

Rappel du point 4 de ma lettre précédente :

"**Votre mutisme et votre mépris** par rapport à mes nombreuses demandes et à leurs rappels, **vos très rares réponses laconiques et non constructives**, ignorant le concept même d'aménagements et d'accessibilité (à vos services), **vos refus de fournir des explications et justifications** (notamment au sujet de votre déclaration selon laquelle je ne "relève pas" d'un service d'accompagnement à la vie sociale, alors qu'il est nécessaire d'en savoir plus pour résoudre ce problème et pour déterminer de quoi "je relève"), **tout ceci me fait tourner en bourrique depuis des années et constitue une torture mentale**, tout autant qu'une **discrimination sur la base du handicap**.

En effet, si le droit du handicap vous intéresse, vous pourrez vous renseigner et apprendre que le refus d'aménagements (ici patent au vu de vos réponses et surtout de vos non-réponses) constitue une discrimination fondée sur le handicap, punie par le Code Pénal (mais on verra aussi ce qu'en pense la CEDH)."

8/ Autres abus de formalisme relatifs à des demandes de pièces

Votre demande de fournir à nouveau ce que vous appelez un "justificatif de pièce d'identité" (ce que je traduis par "justificatif d'identité") relève d'un abus de formalisme puisque vous êtes déjà en possession de ce justificatif dans mon dossier et puisque je n'ai certainement pas changé d'identité (ni de sexe) depuis : vous comprendrez que je ne puisse donc pas contribuer à de tels errements bureaucratiques.

Il en est de même concernant votre demande de preuve d'adresse de résidence, car il est patent que je réside à l'adresse d'où je vous écris, ce qui est montré par les nombreux documents postaux que j'inclus dans mes lettres.

En outre, je suis inscrit au registre des Français résidant à l'étranger, qui connaît cette adresse et qui a reçu une preuve (facture d'électricité).

Mais si cela ne vous suffit pas pour avoir la preuve que je vis à l'adresse indiquée, veuillez me le faire savoir (*si vous consentez cette fois à me répondre*) et je vous enverrai une facture d'électricité.

9/ Rappels divers

Rappel du point 5 de ma lettre précédente :

"Je rappelle que :

- cela fait des décennies que je demande une assistance (et **concernant la seule MDPH 29, vous pourrez voir dans les courriels joints que ça fait depuis novembre 2016 (au moins) que je vous demande l'aide humaine nécessaire** – et il est patent que le SAVS TED est incapable de la fournir, sans quoi il l'aurait fait, c'était tout ce que je lui demandais) ;
 - que **cela fait des années que je vous répète en vain mes demandes (sans même obtenir un semblant d'aide de votre part - comme des réponses ou informations explicites et utiles-pour les faire avancer)**,
 - que **c'est bien l'absence d'assistance qui explique au premier chef les nombreux supplices administratifs français dont je suis victime** depuis 1994,
 - que **tout ceci m'a forcé à l'auto-exil** (ce qui s'accompagne d'une perte du droit de recevoir l'AAH, merci bien),
 - et que **c'est votre MDPH qui est désignée** pour me fournir ou faire fournir l'assistance qui permettrait ENFIN de réduire ou de supprimer ces problèmes.
- Vous êtes donc au premier rang des responsables des tortures administratives que je subis**, et je tenais à vous en informer (si ça vous intéresse et si la notion de responsabilité ou de devoir ou d'humanité ou de quoi que ce soit de sensé ou de décent vous dit quelque chose).

J'attends donc - une nouvelle fois de plus - que vous **fassiez le nécessaire pour recevoir et traiter ma**

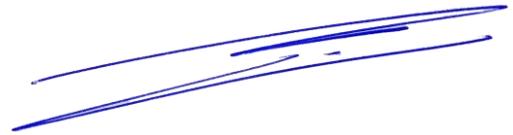
demande de manière adaptée et accessible (c'est-à-dire sans obligation d'un formulaire restrictif inadapté), auquel cas je pourrai naturellement fournir les éléments désirés (certificat médical, pièce d'identité...).

Et j'attends aussi, bien sûr, **que votre MDPH fasse le nécessaire pour se rendre elle-même accessible aux personnes handicapées autistes ou présentant un handicap psychosocial**, ce qui visiblement n'est pas le cas, vu le caractère particulièrement ~~indigent~~ minimaliste de vos rares réponses et surtout vu vos refus de fournir les informations demandées et nécessaires."

Dans le cadre de **cette TORTURE FLAGRANTE ET CONFIRMEE PAR VOTRE MUTISME**, née principalement de votre refus d'assistance, d'aménagements, d'accessibilité, d'informations, d'explications, de justifications, le tout étant constitutif d'une **discrimination basée sur le handicap**, je vous prie de considérer mes salutations.

Eric LUCAS

Martyr de l'Administration Française
et en particulier de la MDPH 29





AVISO DE RECEBIMENTO
AVIS CN07

AR

RR 09358446 5 BR

DATA DE POSTAGEM / DATE DE DÉPÔT 09 DEC 2021	Maison Départementale des Personnes Handicapées	TENTATIVAS DE ENTREGA / TENTATIVES DE LIVRAISON		
UNIDADE DE POSTAGEM / BUREAU DE DÉPÔT RIO DE JANEIRO	09 DEC 2021			
Courrier arrivé		: h	: h	: h

PREENCHER COM LETRA DE FÔRMA

ENDEREÇO PARA DEVOLUÇÃO
RETOUR

NOME OU RAZÃO SOCIAL	ERIC LUCAS		
ENDEREÇO	Martyr Administratif Français		
CIDADE / LOCALIDADE	Av. N.S. de Copacabana, 542/701 22020-001 Rio de Janeiro, RJ, Brésil		
	BRASIL	BRÉSIL	



Rappel des Promesses Présidentielles

(entre autres contes de Noël ou pour les enfants sages,
à l'exception de ceux "qui ne sont rien")

« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Élysée - 11/02/2020

